

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juillet 2025

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

23-07-2025-07

Date de convocation le 16/07/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, LOQUET, CAZENAVE, ETCHART et GRAUX, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LAMASOU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CAUE 64 DISPOSITIF « À VOUS DE JOUER ! ÉDITION 2025-2026

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui a pour objet l'accompagnement de la Commune de Mont pour son projet de transformation de la cour d'école, dispositif « À vous de jouer ! ».

Il propose l'engagement de la Commune de Mont à la transformation de la cour d'école en associant l'ensemble des parties prenantes à la démarche (élèves, élus, enseignants, animateurs du périscolaire, agents techniques, ATSEM, parents d'élèves...), réaliser une partie de travaux en régie, favoriser des solutions innovantes et une démarche de sobriété, mettre à disposition de l'Équipe retenue des ressources (engins, matériaux...), prévoir une enveloppe globale de **50 000 € HT**, participer à la communication locale autour du projet, assurer la gestion administrative et financière autour du projet.

Un calendrier indicatif est indiqué dans la convention, se déroulant de juin 2025 à octobre 2026.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE de s'engager en partenariat avec le CAUE pour le dispositif cours d'école « À vous de jouer ! » édition 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

